

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 9/2015

Séance du 10 avril 2015



OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Nombre de membres : 10
 Afférents au conseil : 10
 En exercice : 10

Date de la convocation : 03/04/2015
 Date d'affichage : 03/04/2015
 Ayant délibéré : 9
 Votés Pour : 9
 Votés Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENNAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	Etait absent
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	

- **Considérant** le projet de construction d'un nouveau système d'assainissement afin de remplacer l'actuel datant des années 60, ce projet prévoyant la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, le remplacement des canalisations vétustes et l'extension du réseau d'assainissement.
- **Vu** la Loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau.
- **Vu** le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** le code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2014 approuvant le projet de zonage de l'assainissement suite à l'établissement du schéma directeur

d'assainissement.

- Vu l'arrêté municipal n° 09/2015 du 26 janvier 2015 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique.
- Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur et l'avis favorable en date du 20 mars 2015.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de zonage délimitant les zones « d'assainissement collectif » et les zones « d'assainissement non collectif » sur le territoire communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 14 avril 2015

Le Maire
Jean-Luc MILLO

